

Nos références : COM036018 du 31/03/2023

Compte client : 05900944

Vos références : CDE DEV0182405 - ORANGE SA

Adresse de livraison

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04

Adresse de facturation

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 72712 du 25/05/2023</u>					
SAMSUNG QB50B	Moniteur LED BLU 50" - QBB - 350 cd/m² - UHD 3840 x 2160 - 16/7 - HP 2x10W - VESA 200x200 - 13,4 Kg - SSSP 6.0, TIZEN 4.0 (Eco-participation unitaire HT : 2,08) N° Série : 0JZKHNDT800508	1	489,24	489,24	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR	1	296,00	296,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	1	17,50	17,50	1
Sous-total BL : 802,74					
<u>BL N° 72770 du 25/05/2023</u>					
EXTRON 60-1481-01	OBSOLETE - Remplacé par ref 60-1608-01 DA4 HD 4K - Distributeur amplificateur HDMI à quatre sorties - 15 m N° Série : A1Y2MMX	1	504,00	504,00	1
Sous-total BL : 504,00					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Eco-participation HT	Total HT	Total TVA	
1	20,00	1 308,82	261,76	2,08	1 308,82 €	261,76 €	

Conditions de règlement :	Echéance : 31/07/2023	Domiciliation DWPRO : SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34	Total TTC	1 570,58 €
Virement à 45 jours fin de mois			Devise : EUR	Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)